



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Patrimoine mondial

18 GA

Distribution limitée

WHC-11/18.GA/6

Paris, 1 août 2011

Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

DIX-HUITIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

Paris, Siège de l'UNESCO

7 – 9 novembre 2011

Article 6 de l'ordre du jour provisoir : Examen des comptes du Fonds du patrimoine mondial, comprenant l'état des contributions des Etats parties

Projet de résolution : 18 GA 6

L'Assemblée générale,

1. Ayant examiné les comptes du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice financier prenant fin au 31 décembre 2009 approuvés par le Contrôleur financier (voir document *WHC-11/18.GA/INF.6*) conformément au Règlement financier du Fonds du patrimoine mondial qui stipule que les comptes du Fonds doivent être soumis à l'Assemblée générale des Etats parties à la *Convention* (article 6, paragraphe 6.4),
2. Approuve les comptes du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice financier prenant fin au 31 décembre 2009 (voir document *WHC-11/18.GA/INF.6*) ;
3. Prend note des comptes du Fonds du patrimoine mondial pour 2010-2011, établis par le Bureau de la gestion financière (voir document *WHC-11/18.GA/INF.6*) ;
4. Ayant pris note de la recommandation du Comité du patrimoine mondial (*Décision 35 COM 15B Partie I*),
5. Décide que le traitement des arriérés de la Yougoslavie devra suivre les mêmes principes que ceux adoptés par l'Assemblée générale de Nations unies à sa 63e session et de la Conférence générale de l'UNESCO à sa 35e session à ce sujet et, par conséquent, autorise l'effacement des arriérés de l'ancienne République fédérale de Yougoslavie (FFRY) d'un montant de 32.794 \$EU à la clôture des comptes 2011 du Fonds du patrimoine mondial.

